

Usageright : un concept juridique qui conditionne l'ouverture de la science à son usage pour l'intérêt commun

par Eric Tannier, Inria, Université de Lyon, France

Motivation : Je veux considérer la science comme un bien commun¹. La définition d'un bien commun nécessite la définition d'une communauté qui produit, accède à et gère ce bien. Je constate que ne pas définir cette communauté et adopter l'ouverture à toutes et tous les humains comme principe présente le danger de soumettre la production et l'accès à des intérêts puissants et parfois contraires à l'intérêt du plus grand nombre, générant catastrophes climatiques, injustices géographiques et sociales. Il s'agit de protéger le savoir contre ces intérêts et le partager mieux avec celles et ceux qui construisent un monde juste et soutenable. Car sous couvert de partage avec toutes et tous, nous risquons que le partage soit inégal. Il s'agit donc de rééquilibrer en redéfinissant avec qui nous voulons partager.

Ces motivations me paraissent liées à de nombreuses questions posée dans le document que vous avez écrit pour cet appel à contributions :

« 2. La science est-elle considérée comme un bien public et/ou commun, et qu'est-ce que cela implique ou devrait impliquer, en particulier en termes de définition des priorités de la recherche scientifique, d'accès aux bénéfices scientifiques, et de protection de l'entreprise scientifique contre les préjudices et les empiètements d'intérêts politiques, religieux et privés ? »

Cette proposition est un outil opérationnel permettant de protéger le monde contre certains usages de la science, et les scientifiques contre leur embrigadement dans des entreprises aux buts contraires à leurs valeurs.

Cette proposition m'a paru pertinente pour votre périmètre car elle s'occupe *in fine* d'orienter les travaux scientifiques vers les droits humains, et pas seulement d'assurer l'accès ou la participation de toutes et tous aux travaux scientifiques tels qu'ils sont réalisés aujourd'hui. Elle est également un pas vers la diversité de la production scientifique, en suivant Donna Haraway², qui propose que définir pour qui et avec qui faire de la science conditionne la méthode et les objets.

Instrument : « Usageright » est un instrument juridique, pendant au "copyright" des artistes, utilisant les mêmes procédés de propriété intellectuelle³, se concrétisant en trois licences d'utilisation (pour les documents, les données et les logiciels) disponibles ici :

https://pbil.univ-lyon1.fr/members/tannier/usageright/accueil_en.html

Ces licences et réflexions s'appuient sur un travail juridique mené avec plusieurs juristes et philosophes des sciences.

Cas d'usage : La solidité de ces licences reste à éprouver sur le terrain judiciaire, cependant que leur utilité philosophique est déjà effective en provoquant la discussion dans les laboratoires et les institutions.

L'utilisation en rapport avec l'intelligence artificielle et les « grands modèles de langage » comme chatGPT est possible. En effet, ces modèles font largement usage de la science ouverte en récupérant les résultats en accès libre à partir des publications, et ce à des fins de profit et d'activités

parfois excessivement consommatrices d'énergie pour une vie collective soutenables. Certains usages des modèles de langages permettent d'imaginer une récupération des données personnelles pour créer des modèles de langages personnalisés, sans qu'ils appartiennent à la personne. Usageright permet d'interdire cet usage, ou de se réappropriier l'usage qui est fait de notre production, conscience (documents écrits, ...) ou inconsciente (données de navigation...).

« Usageright » permet aux producteurs de savoir d'exercer leur responsabilité sur ce que produit dans le monde leur production, donc un instrument éthique dont on peut s'emparer pour aborder la vieille question de la responsabilité (fierté devant les progrès accomplis grâce à la science, et indifférence aux nuisances générées).

Initiatives comparables : L'organisation « ethical source » propose un pendant pour les logiciels à l'« open source », en introduisant des critères éthiques et politiques dans les droits d'usage <https://ethicalsource.dev/licenses/>

Cet instrument s'inscrit également dans une longue histoire de scientifiques ayant tenté de limiter les impacts jugés négatifs de leurs recherches, avec Frédéric Joliot Curie qui proposait la grève, Norbert Wiener la rétention de certains résultats, Jeremy Rifkin le brevetage des inventions dangereuses à des fins de non-usage, Coraline Ada Ehmke l'introduction de clauses politiques dans le code informatique. Toutes ces histoires sont rapportées sur le site internet de référence.

Références :

1 - Elinor Ostrom et Charlotte Hess, *Understanding knowledge as a commons: from theory to practice*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 2007.

2 - Donna Haraway, *Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective*, *Feminist Studies*, Vol. 14, No. 3 (Autumn, 1988), pp. 575-599

3 - Gabriel Galvez-Behar, *Posséder la science. La propriété scientifique au temps du capitalisme industriel*, EHESS, 2020